

Charte locale d'engagement en faveur de la protection, du bien-être et de la dignité des animaux

PRÉAMBULE

Avec cette charte, la ville de Bonneuil affirme solennellement son engagement en faveur de la cause animale. Elle montre et démontre sa volonté de préserver et restaurer la biodiversité sur son territoire.

Elle affirme le respect de la vie en tant que tout, eu égard aux interactions permanentes de toutes les formes de vie les unes avec les autres en tant que biosphère. L'être humain ne peut exister en dehors ou au-dessus de la biosphère. Son intégrité est un impératif pour la préservation de la vie humaine.

Elle reconnaît le règne animal, auquel appartient l'humanité, comme une forme particulière du développement de la vie et considère que les espèces qui le composent doivent faire l'objet de notre considération totale. C'est d'autant plus vrai pour les êtres vivants sentients ayant développé un système nerveux.

LA VILLE DE BONNEUIL S'ENGAGE POUR LA DIGNITÉ ANIMALE

-S'engage contre toute forme de maltraitance animale, agit pour lutter contre l'abandon et se préoccupe de l'intégrité physique et psychique des animaux de compagnie présents sur son territoire.

-S'engage à sensibiliser les habitants et en premier lieu les enfants à la dignité animale et à ses enjeux locaux comme mondiaux.

-S'engage pour l'inclusion des animaux de compagnie dans la ville, que ce soit dans ses espaces publics, voies et parcs, ou dans ses équipements et accueils municipaux.

-S'engage à travailler pour maintenir, dans les conditions sanitaires les meilleurs pour ses habitants, l'existence et la liberté des espèces animales de son territoire et à tenir compte des enjeux de biodiversité dans l'ensemble des aménagements qu'elle entreprend et à la penser en globalité à travers le concept de biosphère.

-S'engage dans une démarche visant progressivement à garantir le traitement digne des animaux dans l'ensemble de ses activités : alimentation responsable, 0 phyto, utilisation de produits d'entretien non testés sur les animaux, etc.

BONNEUIL AGIT POUR LES ANIMAUX EN VILLE

La Ville agit depuis plusieurs années pour la protection et la dignité des animaux. En 2020, elle a créé une délégation dédiée à la protection animale. Cette politique a été récompensée de la labélisation « ville amie des animaux » avec une patte. Ce travail s'approfondit encore :

- La Ville autorise ses agents à venir sur leur lieu de travail avec leur animal de compagnie (à l'exception des lieux accueillant du public vulnérable et des fonctions avec manipulation de denrées alimentaires), alliant qualité de vie au travail, qualité de vie des animaux, et contact des habitantes et habitants à la vie animale.
- Les agents de la Police Municipale sont formés à une prise en charge digne des animaux errants. Une convention avec la SACPA permet une intervention 24h sur 24 pour la gestion des animaux errants où l'enlèvement des animaux morts sur la voie publique.
- La ville développe des espaces et du mobilier urbain favorisant la vie des propriétaires et des animaux de compagnie :
 - 70 hectares d'espaces verts et naturels ouverts aux animaux tenus en laisse
 - Potelets / attache laisse (à voir avec les commerçants ?)
 - L'ouverture d'un caniparc en 2024 est actée.
- La ville sensibilise les habitants contre l'abandon et la maltraitance, et informe sur les devoirs des propriétaires envers leurs animaux de compagnie et sur les arrêtés municipaux en vigueur, et soutient les campagnes d'adoption.

BONNEUIL AGIT POUR LA BIODIVERSITÉ

- En partenariat avec HAROPA PORT, l'association Nature & Société et la LPO, la ville sensibilise sa population aux enjeux de la faune présente sur son territoire, notamment avec le guide de découverte et d'apprentissage de la faune sauvage présente sur ce territoire industriel.
- La Ville construit et soutient les projets de jardins partagés, notamment dans les quartiers d'habitat social, lesquels renforcent la biodiversité urbaine par une diversification des espèces florales et faunistiques.

- La ville sensibilise ses habitants en particulier les enfants, avec des ateliers pratiques, des jeux ou des temps d'apprentissage dédiés dans ses centres de loisirs et ses séjours.
- La ville offre des conditions dignes pour le développement des espèces animales, notamment avec le 0 phyto et la mise en place du fauchage tardif sur plusieurs grand axes.
- La ville continue à se mobiliser pour préserver et renaturer les espaces sensibles présents sur son territoire, et notamment la restauration de la qualité écologique des zones humides.
- La ville développe les espaces verts à travers l'ouverture de parcs, la continuité de coulées vertes ou encore des cours oasis, qui donnent des opportunités de développement, de circulation et de vie à la faune locale. Ce travail se fait avec une attention particulière aux espèces d'arbres sélectionnées afin de constituer des réserves de biodiversité.